

UDC INTERNATIONAL

Case postale 8252, CH-3001 Berne

Tél. +41 31 300 58 58

Fax +41 31 300 58 59

Courriel: info@udc-international.ch

Internet: <http://www.udc-international.ch>



Newsletter UDC International

Edition novembre 2012

La Suisse est-elle en péril?

A l'occasion de diverses manifestations j'ai constaté que les thèmes de discussion suivants échauffaient passablement les esprits:

- les conséquences de la libre circulation des personnes comme des transports publics bondés ou des bouchons de plusieurs kilomètres sur les autoroutes
- la hausse des loyers ou le manque de logements près du lieu de travail et accessibles à un revenu moyen
- la reprise automatique du droit européen
- le minage du secret bancaire également pour les Suisses
- les atteintes à la liberté individuelle par un Etat omniprésent
- enfin, le projet toujours vivant d'adhésion à l'UE qui est concrétisé sournoisement par la reprise constante de droit UE.

La vie quotidienne de nous autres citoyens suisses est de plus en plus complexe. Aussi, se demande-t-on souvent si le "citoyen moyen" est encore capable de voter valablement, si la démocratie directe et le parlement de milice sont encore d'actualité.

Les réponses à ces questions sont données par le pays-modèle suisse qui se montre à la hauteur des diverses crises, dont les PME ne cessent d'innover pour prolonger leur succès, où le chômage reste bas, où une main-d'œuvre de qualité est garantie par le système de l'apprentissage professionnel et qui continue d'offrir

un standard social d'une qualité exceptionnelle malgré la cherté du franc suisse. Autant de succès provoquent forcément des jalousies!

Les valeurs de la Suisse indiquent aux pays voisins les solutions à leurs problèmes: le droit de participation politique et la responsabilité individuelle des citoyens, soit, comme corollaire, une baisse du pouvoir des politiques. Mais quel politique, par définition avide de pouvoir, peut trouver cela bien?

On comprend dès lors les politiques étrangers qui souhaitent éliminer ce petit "porc-épic".

Mais ce que je refuse de comprendre et d'admettre, c'est que des élus politiques suisses participent à ces tentatives étrangères de démontage de la Suisse par leur passivité, par leur faiblesse lors des négociations, par leur inconstance et leur esprit mesquin. Une fois de plus le Parti socialiste s'est révélé champion en la matière en exigeant que la propriété du logement soit restreinte pour les étrangers tout en œuvrant en faveur d'une extension de la libre circulation des personnes au niveau mondial!

Définira-t-on à l'avenir une réserve pour les Suisses à quelque part dans les montagnes? Cela conviendrait sans doute aux Allemands et à leur projet d'envoyer la cavalerie occuper la Suisse. Je ne connais aucun autre pays au monde qui restreint à tel point ses propres droits civiques et qui discrimine autant ses citoyens.

Ma conclusion: la Suisse est effectivement en péril.

On devrait aussi avoir compris entre-temps que l'UDC est le seul choix valable pour les Suisses parce que l'UDC et l'UDC International sont les seuls à défendre toujours et partout le modèle à succès qu'est la Suisse.

Je vous invite, Chers Membres de l'UDC International, à envoyer un courrier de lecteur de votre pays de résidence à notre newsletter, aux journaux et à participer à des blogs. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à notre secrétariat à l'adresse courriel mentionnée en tête.

Nous nous réjouissons en tout cas de chaque nouveau membre et de votre recommandation personnelle.

Inge Schütz

Présidente UDC International

Mots d'ordre pour la votation du 25 novembre 2012

La votation populaire fédérale du 25 novembre 2012 comporte un seul objet: la modification de la loi sur les épizooties.

Le comité de l'UDC International a adopté aujourd'hui le mot d'ordre suivant à ce sujet:

- [loi sur les épizooties: OUI](#)

La "justice fiscale" vue par l'OCDE

Il n'y a pas très longtemps, le secrétaire général de l'OCDE, l'ancien ministre des finances mexicain Angel Gurría, a décidé derrière le dos de la délégation suisse de placer notre pays sur une liste noire (c'était le 5 mars 2009) pour prétendument dénoncer les pratiques fiscales déloyales de la Suisse.

Cette manœuvre est une raison bonne et suffisante pour s'interroger sur ce que sont l'honnêteté fiscale et un système fiscal juste du point de vue des fonctionnaires de l'OCDE. Un coup d'œil sur le règlement de 433 pages des salaires et des indemnités de l'OCDE ainsi que sur le compte 2011 est révélateur à ce propos. Les chiffres et les privilèges qu'on y découvre sont impressionnants.

Les quelques 2500 employés de l'OCDE ont perçu cette année-là des salaires pour un montant de 268 millions d'euros ainsi que 175 millions d'euros de contributions à leur caisse de pension et à d'autres prestations à la fin de leur service. C'est dire que le salaire annuel moyen atteint de respectables 177 000 euros. Les sept employés les mieux payés, dont M. Gurría, ont encaissé 3,2 millions d'euros en 2011, montant en hausse de 47% par rapport à l'année précédente. Cela fait 458 000 euros par personne. Les frais de déplacement ne sont évidemment pas compris dans cette somme. Le nouveau gouvernement français a porté récemment à 45% le taux d'imposition maximal des revenus dépassant 150 000 euros. Compte tenu d'un tel prélèvement fiscal, on se prendrait presque de pitié pour les fonctionnaires de l'OCDE. Mais on aurait tort, car

les fonctionnaires de l'OCDE ne paient aucun impôt à Paris. Les salaires versés par l'OCDE sont exemptés d'impôt.

Voilà, nous savons désormais ce que Monsieur Angel Gurria, secrétaire général de l'OCDE, entend par justice fiscale. Lui-même ne paie pas d'impôts en France, mais cela ne l'empêche pas de qualifier de déloyaux et de nocifs les taux d'imposition différenciés que la Suisse applique aux holdings. Les fonctionnaires de l'OCDE arguent bien entendu du fait que leur exemption d'impôt est basée sur un ac-

cord avec la France. C'est ainsi qu'ils légitiment leur privilège fiscal. Or, l'imposition forfaitaire que connaît la Suisse, l'imposition des holdings, etc. ne se base pas seulement sur un accord, mais sur une loi nationale.

Pendant que les gens de l'OCDE soutiennent l'échange automatique d'informations en matière fiscale, ils ont conclu un accord avec les Etats-Unis qui les libère de tout impôt sur le revenu. Si bien que l'échange automatique d'information tombe bien entendu lui aussi.

Mais les fonctionnaires de l'OCDE ne sont pas les seuls à tenter de monter les esprits contre la Suisse. Leurs collègues de l'UE à Bruxelles ne ratent pas une occasion non plus pour attaquer le prétendu paradis fiscal suisse. Mais quand il s'agit de payer des impôts en Suisse, par exemple quand ces personnes décident de passer leur retraite chez nous, alors ils sont libérés de l'impôt helvétique sur les rentes UE. Même constat pour les collaborateurs de nombreuses organisations internationales qui ne paient pas d'impôt sur le revenu en Suisse alors qu'ils utilisent les infrastructures locales comme par exemple les écoles.

Comment accorder foi à ces "apôtres de la moralité fiscale"?

Hans Kaufmann, conseiller national (ZH)
Membre du Comité de l'UDC International

Le triple référendum de l'ASIN a-t-il raté?

L'article 5 chiffre 3 de la Constitution fédérale dit ce qui suit: *"Les organes de l'Etat et les particuliers doivent agir de manière conforme aux règles de la bonne foi."*

Ce principe a de toute évidence été violé lors de l'attestation des signatures pour les référendums de l'ASIN. Ces référendums contre les trois projets d'accord sur l'impôt libérateur comportaient tous plus de 50 000 signatures, mais des retards scandaleux au niveau communal ont empêché leur dépôt dans les délais. Cette attitude d'autorités communales est proprement intolérable. Devrons-nous à l'avenir faire contrôler le traitement de nos initiatives et référendums par des observateurs de l'ONU comme c'est le cas lors d'élections dans les pays sous-développés? On peut aussi regretter l'attitude ambiguë de l'UDC Suisse qui n'a pas soutenu à fond l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) lors de la récolte de signatures pour ces trois référendums. Il ne faut pas que l'ASIN accepte sans se battre l'échec de ces référendums contre ces accords fiscaux. De quoi s'agit-il en fait?

Le Parlement fédéral a approuvé la loi fédérale du 15 juin 2012 concernant l'imposition internationale à la source par 96 voix contre 86 et 13 abstentions au Conseil national et par 37 voix sans opposition et 4 abstentions au Conseil des Etats. Mais que se cache-t-il derrière cette décision louche de la Berne fédérale? Bricolés à la hâte par la présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf, l'Association suisse des banquiers et le secrétaire d'Etat Michael Ambühl sur la base de la "stratégie de l'argent propre", ces trois accords avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche ont été mal conçus et surtout mal négociés. Ils constituent un corps étranger dans le droit fiscal suisse et même international. Aucun pays au monde ne joue les percepteurs d'impôt pour ses voisins! Qui plus est, le dit "impôt libérateur" permet même à des fonctionnaires allemands (à cheval sans doute!) de venir contrôler les banques en Suisse!

Pendant ce temps, le secrétaire d'Etat Ambühl a le culot d'interpréter l'échec des référendums comme un soutien indirect du peuple à ces accords. Tout cela est in-

digne d'une Suisse souveraine et indépendante.

Viktor Nell, Ampolla (Espagne)
Membre de l'UDC International et de l'ASIN



Suivez-nous sur Facebook:

<http://www.facebook.com/pages/SVP-International/143892652327095>

**Nous vous souhaitons à
toutes et à tous
une heureuse période
d'Avent et un bon passage
dans l'An nouveau!**

Echéances 2013:

L'**assemblée générale de l'UDC International** a lieu comme chaque année dans le cadre du Congrès des Suisses de l'étranger, soit

vendredi, 16 août 2013 à Davos.

Les **assemblées des délégués** de l'UDC Suisse ont lieu aux dates suivantes:

samedi, 26 janvier 2013

samedi, 4 mai 2013

samedi, 24 août 2013

samedi, 26 octobre 2013

En tant que membre de l'UDC International vous êtes bien entendu toujours cordialement invité à participer aux assemblées des délégués comme hôte ou, si des cartes sont libres, comme délégué. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous annoncer chez nous.

